

2024 : LE MINISTÈRE ABANDONNE LA MÉDECINE SCOLAIRE

Les chiffres sont implacables, depuis 2017, le nombre de médecins de l'Éducation Nationale a baissé de 30 % ! il y a actuellement 800 médecins sur toute la France représentant un total de 699 équivalents temps plein alors que le nombre de médecins en activité en France n'a baissé que de 0,2 % dans la même période (197 417 en 2023) et que les jeunes médecins s'orientent préférentiellement vers une activité salariée (+ 2% depuis 2010).

Alors que la Crise du Covid a encore des conséquences importantes sur le système éducatif et le système de santé de notre pays, l'Éducation Nationale a encore plus besoin de médecins.

En 2024, un nouveau rapport sur la décentralisation a été discuté au Sénat. Le SMedEN-FO s'oppose à cette décentralisation. Nous serons vigilants à ce que le service médical de promotion de la santé reste au sein de l'Éducation Nationale et ne soit pas sacrifié pour d'obscure raison budgétaire.

Le SMedEN-FO revendique une revalorisation immédiate des médecins de l'EN de 10 % afin de compenser les différences avec les autres professions médicales et les pertes d'achat dû à l'inflation.

Le SMedEN-FO revendique la possibilité pour les médecins de percevoir la prime de revalorisation dite « prime *SEGUR* » de 517 euros alors que tous les autres médecins de la fonction publique la perçoivent et que les infirmières de l'Éducation Nationale ont pu bénéficier du CTI accordé aux infirmiers des différentes administrations.

Le SMedEN-FO est là pour vous défendre et reste mobilisé grâce à sa fédération : la FNEC FP-FO.

Le SMedEN-FO revendique un passage de tous les médecins au grade supérieur dès que les conditions statutaires sont remplies : abolition des taux de passage !

DÉCENTRALISATION DES MÉDECINS : LE MIROIR AUX ALOUETTES

Le 21 mars dernier, le Sénat a voté à l'unanimité une proposition de loi visant à expérimenter le transfert de la compétence « médecine scolaire » aux départements volontaires. Cette proposition fait suite au rapport de l'IGAS et de l'IGENR de l'année dernière (sorti en juillet 2023) sur l'état de la médecine scolaire. Ce rapport avait été demandé dans la loi 3DS pour évaluer la santé scolaire.



Le projet de loi établit les conditions budgétaires de transfert des médecins de l'Éducation Nationale aux départements volontaires pendant 5 ans pour améliorer la couverture des bilans de santé de grande section objectant que ceux-ci ne sont fait qu'à 18 %.

Le rapport accompagnant la proposition de loi mentionne 19 Départements volontaires pour cette expérimentation.

Quelle hypocrisie ! Limiter les missions des médecins au bilan de la 6^{ème} année. Qu'en est-il des autres missions qu'assurent quotidiennement les médecins : accueil des élèves à besoin particulier (maladie chronique ou porteur de trouble du neurodéveloppement) et des élèves en situation de handicap, participation à la veille sanitaire, réalisation des aptitudes à travailler sur machine pour les lycéens dans la voie professionnelle, participation aux actions de promotion de la santé...

Le texte ne mentionne que le transfert des budgets des services, le rapport de juillet 2023 détaillait les conditions d'un transfert aux collectivités territoriales : refonte des missions, transfert des autres corps : médecins, infirmiers, psychologue de l'Éducation Nationale mais également assistante sociale et secrétaire médico-sociale, revalorisation des médecins, augmentation substantielle des budgets de la santé scolaire et réorganisation des services regroupant les différentes professions.

Calendrier

Courant Juin : Assemblée nationale SMedEN FO

Les sénateurs n'ont retenu que le transfert du budget écartant le reste des préconisations. Peut-on s'en étonner en voyant avec quelles difficultés les collectivités équilibrent leur budget ?

Le recrutement des médecins par les collectivités serait tout aussi compliqué qu'à l'Éducation Nationale.

Le recrutement de médecins passera d'abord par une revalorisation. Le SMedEN-FO avec le SNFOIEN et le SNFOASEN a publié un communiqué pour réaffirmer son opposition à cette proposition de loi et revendique que les personnels de santé et sociaux restent à l'Éducation Nationale.

Au cours des débats, Madame Belloubet a rappelé que sans ses personnels de santé, l'Éducation Nationale ne serait pas vraiment elle-même : dont acte. On espère que ce vœu pieux sera respecté.

PARTICIPATION DU SMEDEN AUX INSTANCES NATIONALES

Congrès de la FNEC FP-FO – Angers 2023

Le SMedEN-FO est intervenu au cours du congrès national de la FNEC FP-FO à Angers en juin dernier rappelant l'importance et le rôle des médecins au sein de l'Éducation Nationale.

Acte II de l'inclusion scolaire

En proclamant l'acte II de l'inclusion scolaire, le gouvernement nie une nouvelle fois la présence des personnels de santé dans le ministère de l'Éducation Nationale, les grandes lignes sont les suivantes :

- Confier la responsabilité de la réponse de premier niveau à l'éducation nationale et ainsi passer au dessus de la loi de 2005.
- Transformer les pôles inclusifs (Pial) en pôles d'appui à la scolarité qui répondront aux besoins en fonction d'arguments budgétaires.
- Réformer le cadre d'emploi des AESH en créant le métier d'accompagnant à la réussite éducative en fusionnant les AED et les AESH qui ont des rôles complètement différents.



Libre Le SMedEN-FO a toute liberté de parole

Indépendant dans ses actions mais solidaire

Confédéré Grâce à la confédération le SMedEN-FO élargit son regard et son analyse avec les autres professions

**Parce que vous croyez à l'importance de la défense de nos missions de Santé Publique
Pour nous aider à agir, écrivez nous... Rejoignez nous !**

Bulletin d'adhésion 2024

Renouvellement de la cotisation

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Tel :	Mail :
Département d'exercice :	Académie :

cotisation annuelle 2024	
Retraités	65 euros
Vacataires, contractuels	70 euros
Titulaires 2 ^e classe	110 euros
Titulaires 1 ^e classe	140 euros
Titulaires Hors classe	170 euros

Les cotisations se paient à l'année civile. Il est possible de régler en plusieurs fois.

Les chèques libellés à l'ordre du **SMedEN-FO** doivent être adressés au Trésorier :

Docteur Christophe Decoker
7, rue de la source
59195 Oisy

Suite à votre paiement, vous recevrez votre carte d'adhérent et le reçu à usage fiscal : 66 % du montant de la cotisation peuvent être déduits de vos impôts.

Retrouvez nos dernières circulaires sur le site de la FNEC-FP FO dans le rubrique « Publications des syndicats de la fédération » : SMedEN. Médecins Education Nationale FO

<http://fo-fnecfp.fr/>